Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,

Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 33 (1955)

Heft: 4

Artikel: Fondation des Logements pour personnes âgées ou isolées à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-723380

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fondation des Logements pour Personnes âgées ou isolées à Genève

La Cité-Vieillesse, fondée à Genève en 1932, la première colonie de logements pour personnes âgées qui ait vu le jour en Suisse, nous envoie son 23ème rapport annuel.

La Cité-Vieillesse est placée sous la direction d'un comité dont M. Max Amberger, président du Comité cantonal genevois de la Fondation «Pour la Vieillesse» et membre de notre Comité de direction, assume la présidence. Il est du reste l'un des initiateurs de la Fondation des Logements.

Nous publions plus loin un extrait du rapport annuel qui intéressera certainement nos lecteurs:

Tous les appartements de la «Cité» sont occupés. En 1954, il y a eu 17 départs soit 11 à la suite de décès, 4 pour transferts dans des maisons hospitalières et 2 pour retour dans le sein de leur famille. Tous ces locataires furent immédiatement remplacés.

Il y eut quelques cas exceptionnels de transferts dans d'autres appartements pour raison d'incompatibilité d'humeur. En plus de cela, il y eut les histoires habituelles de chats.

Tous nos appartements sont occupés, ce qui n'a rien d'étonnant vu la carence d'appartements à loyers modiques et vu l'augmentation de la population. Les dispositions prises récemment par le Conseil d'Etat permettront-elles de répondre au désir du toujours plus grand nombre de vieillards à la recherche de petits appartements?

L'Etat de Genève a fait un effort en réservant 30 appartements dans les immeubles construits pour économiquement faibles. Cependant nous devons citer comme exemple la Municipalité de la Ville de Zurich qui, après avoir construit 127 appartements à cet effet, a mis en chantier une nouvelle série d'immeubles dans ce même but. La Municipalité de La Chaux-de-Fonds construit maintenant 42 appartements pour isolés et pour couples. Des initiatives privées sont à l'œuvre dans le même sens à Bâle et Aarau.

Dans d'autres villes étrangères, la proportion d'appartements pour vieillards par rapport au nombre d'habitants est beaucoup plus élevée que ce n'est le cas à Genève. Par exemple Copenhague a un plan prévoyant 8000 appartements dont 5240 sont déjà exécutés et habités.

Notre Fondation a été la première en Suisse, en 1932, à comprendre et à réaliser ce besoin des personnes âgées d'avoir leur propre petit appartement. Cette conception des choses et heureusement mieux répandue maintenant, mais une œuvre privée a des limites dans son action surtout lorsque le problème prend des proportions aussi vastes que c'est le cas actuellement avec le recul des limites de l'âge.

Aussi nous pensons que cette action devrait être, ou entreprise par les autorités municipales ou cantonales, ou que l'œuvre privée soit soutenue au même titre que lorsqu'il s'agit de construire une maison de retraite ou un asile de vieillards.

Ajoutons que Genève devrait avoir 1000 appartements de ce genre. Actuellement, il en existe 238.

Evidemment que le problème des vieillards n'est pas seulement résolu par cette question d'appartements et nous n'ignorons pas que beaucoup de personnes âgées ont besoin de soins sanitaires qui pourraient être donnés dans des maisons spécialisées qui, à l'heure actuelle, n'existent que sous forme privée.

Aujourd'hui, beaucoup de lits d'hôpital sont occupés par des vieillards qui n'ont que de légères affections chroniques. Nous espérons que ce problème, qui est à l'étude, trouvera les solutions pratiques rapidement.

Altersfürsorge in Wien

Die «Tagesheimstätte für alte Leute»

Die Gemeinde Wien ist bestrebt, die öffentliche Fürsorge für alte Leute in der Weise auszubauen und zu erweitern, dass ihre Leistungen besonders auf die Bedürfnisse dieser Hilfsbedürftigengruppe abgestimmt und zugeschnitten sind.

Dieser Zielsetzung entspricht die Einrichtung von «Tagesheimstätten für alte Leute», in der neben der gebotenen materiellen Hilfe die auf die Persönlichkeit abgestellte psychische Betreuung des alten Menschen in den Vordergrund gerückt wird. Die Tagesheimstätte hat sich aus der in der kohlenarmen Zeit des Krieges viel frequentierten «Wärmestube» entwickelt, die aber damals — wie schon die Bezeichnung erkennen lässt — nur dem Zwecke diente, dem Hilfsbedürftigen einige Ruhestunden in einem warmen Raume zu verschaffen. Nun aber, da in Wien nach Besserung der wirtschaftlichen Lage Fürsorgekohle an die Hilfsbedürftigen ausgegeben wird, wodurch ihnen ein warmes Heim gesichert ist, galt